

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2017

Le mardi 24 octobre 2017, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 18 octobre 2017

### **Etaient présents :**

M. Michel EPRINCHARD, Maire,  
Mme Marie Joseph RIVAUD, M. Hervé ARDOUIN, M. Eric LIAUD, adjoints,  
Eric BABIN, Philippe CLISSON, M. Mathieu HÉRISSE, Mme Andrée BERNARD, Mme Marie-Hélène PROU, Jean Luc BERNET, Mme Catherine LAMOTHE, Jean-Marie GAGNAIRE, Anna-Maria SALLES, Lyse BAILLY, Patrice PORCHERON, Mme Sabrina RINALDI.

### **Etaient excusés :**

M. Samuel FOURNIÉ (pouvoir à Mme Marie Joseph RIVAUD)  
Mme Isabelle BOUCHEREAU.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18

**Nombre de Conseillers présents :** 16

**Nombre de Conseillers votants :** 17

**Secrétaire de séance :** Mme Marie Joseph RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 26 septembre 2017.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- Délibération pour une subvention FEADER ;
- Budget chaufferie Bois.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent lesdits points complémentaires.

### ***REPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE***

M. EPRINCHARD donne lecture à l'assemblée du message reçu de M. Samuel FOURNIE demandant l'abandon de son poste d'adjoint mais désirant rester Conseiller délégué.

Ce courrier est adressé à la Préfecture afin d'être soumis à l'approbation de Mme. le Préfet, avant proposition aux membres du Conseil Municipal de désigner un nouvel adjoint.

### ***MODIFICATION D'UNE DELIBERATION CONCERNANT LA MAISON COMMUNALE DES JEUNES***

Les membres du Conseil décident d'annuler la délibération du 26 septembre 2017 concernant la MCJ.

- le Maire rappelle aux membres du Conseil les discussions d'avancées avec le vice-président de la Communauté en charge de l'enfance jeunesse.
- Après délibération, il est décidé de ne pas prendre de décision avant de rencontrer M. CHARPENTIER, vice-Président afin qu'il nous donne connaissance :

- Des termes du contrat enfance jeunesse.

- Du coût global destiné à cette prise de compétence.

- Du nombre de jeunes concernés actuellement sur le territoire et le coût affecté à chaque jeune.

M. EPRINCHARD est chargé de prendre rapidement contact avec M. CHARPENTIER afin de fixer cette rencontre.

#### ***VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE***

Après lecture donnée par M. le Maire, du règlement intérieur établi par la bibliothécaire de la Médiathèque.

Celui-ci est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

#### ***CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT***

M. le Maire donne connaissance d'une convention établie par le Conseil Départemental concernant les conditions d'utilisation du stade de la Commune par le Collège Anne Franck.

Les membres du Conseil acceptent le projet de convention à l'unanimité et autorisent le Maire à signer.

#### ***CONTRATS DE LOCATION***

Après délibération sur la demande de notre Trésorière, M. EPRINCHARD est autorisé par les membres du Conseil Municipal à signer tous les contrats de location effectués au nom de la Commune et à l'encaissement des loyers.

#### ***REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE***

Suite à l'acquisition du cabinet de kinésithérapie, les précédents propriétaires demandent à la Commune le remboursement partiel de la taxe foncière 2017 pour cet immeuble.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à son Maire de rembourser les 9/12ème de cette taxe soit la somme de 607,50€.

#### ***CABINET DENTAIRE***

Après délibération, il est décidé qu'un nouveau contrat de location soit passé avec la SELARL docteur Pascal HERVE et associés, pour le cabinet dentaire situé 11, rue du Baron, le contrat prendra effet à compter du 1er novembre 2017, moyennant un loyer mensuel de 510€ plus les charges de chauffage qui s'élèveront à 90€.

Monsieur le Maire a tous pouvoirs pour signer ce contrat de location.

#### ***TRANSFERT DE COMPETENCE « GEMAPI »***

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de transférer à la Communauté de Communes « Mellois en Poitou » la compétence exclusive et obligatoire de la gestion des Milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Ce transfert concerne 2,89 km du Bassin de la Péruze.

#### ***CREATION DE POSTE***

M.EPRINCHARD explique aux membres du Conseil que la commune bénéficie d'un contrat aidé à hauteur de 70% du SMIC pour Mme Sandra MORISSON. Ce contrat se termine le 22 novembre 2017. Après avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'ouvrir un poste de 20h par semaine au nom de Mme MORISSON.

#### ***SUBVENTION FEADER***

Le Conseil Municipal reconnaît avoir été informé de la nécessité de s'engager à ne toucher aucune recette (sauf frais de fonctionnement) pendant 15 ans, pour la mise à disposition au profit des services de l'état, de la Maison de service au Public ainsi que de la Maison des associations situées grande rue à Sauzé-Vaussais.

Et autorise M. EPRINCHARD à signer la délibération en ce sens afin d'obtenir la subvention FEADER de 35 000€.

#### ***BUDGET CHAUFFERIE BOIS***

M. EPRINCHARD porte à la connaissance des membres du Conseil le calcul du prix de revient de la chaufferie bois concernant les écoles, le foyer logement, la bibliothèque et les logements rue du Baron.

- Le coût total du combustible et des frais d'entretien s'élève à la somme de : 78.958,19 €
- La consommation s'élève à 677.149 KW/h
- Soit un coût au KW/h de ..... 0,1166038€

Répartition des KW/h consommés par les utilisateurs :

- Ecoles
- Foyer Logement
- Bibliothèque
- Logements
- Cabinet dentaire,

### **QUESTIONS DIVERSES & ORALES**

#### **1) MUSICALES DE VAUSSAIS :**

*Mr. EPRINCHARD interroge les membres du Conseil Municipal afin de déterminer si la Commune renouvelle en 2018 les musicales de Vaussais les vendredis entre le 14 juillet et le 15 août.*

*A 12 VOIX POUR et 05 VOIX CONTRE*

*Cette manifestation sera reconduite en 2018.*

#### **2) MEDIATHEQUE**

*Elle portera le nom de Médiathèque « La Fabrik » 108 inscriptions ont été enregistrées le jour de l'ouverture et à ce jour nous sommes à 187 inscriptions.*

#### **3) INAUGURATION DE L'ESPACE « SALCIDO »**

*Il est décidé de fixer la date d'inauguration au 16 décembre 2017.*

#### **4) BILAN des NUISANCES SONORES liées au passage du TGV**

*On relève 40 signatures entre Le cahier de doléances et les courriers reçus des riverains.*

*Les actions ont été menées :*

- Courrier de Mme BATHO à M. le Préfet pour l'organisation d'une réunion à la Préfecture.
- Deux points mesurés (au Puy de Bourin et à la Montée Rouge).

#### **1) ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION**

*Tous les départements entre Tours et Bordeaux ont décidé d'organiser une grande manifestation de réclamations contre les nuisances apportées par le passage de la ligne à grande vitesse.*

*Les Maires des Deux-Sèvres proposent qu'elle se déroule sur notre Commune. Pour une logistique appropriée le site du Puy de Bourin a été retenu.*

*Cette manifestation aura lieu le samedi 25 novembre à 10h.*

#### **Agenda :**

*Samedi 25 novembre manifestation à 10h au Puy de Bourin.*

*Samedi 16 décembre inauguration de l'espace SALCIDO.*

*La prochaine réunion d'adjoints est fixée au 20 novembre à 19h 30.*

*La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 27 novembre à 19h 30.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22h 15.*